

## **Enseignement scolaire**

---

**Autorisations d'engagement : 59,87 milliards d'euros**  
**Crédits de paiement : 59,56 milliards d'euros**  
**1 087 520 emplois (équivalents temps plein travaillé)<sup>1</sup>**

La mission « Enseignement scolaire » doit permettre aux élèves d'acquérir les éléments fondamentaux du savoir et notamment le socle de compétences indispensable à leur future vie d'adulte et de citoyen. Elle occupe un rôle central dans la politique gouvernementale de promotion de l'égalité des chances et constitue la plus importante mission de l'État. Elle concourt ainsi à la scolarisation de plus de **13 millions d'élèves**, elle emploie plus d'un million d'agents publics, soit près de la moitié du total des agents de l'État, et représente près de 60 milliards d'euros de crédits, soit environ **22 % du budget de l'État**, dont près de 97 % correspondent à des dépenses de personnel.

### **1. Présentation de la mission et de ses objectifs**

La mission s'articule autour de **quatre programmes à portée pédagogique (Enseignement public du premier degré ; Enseignement public du second degré ; Enseignement privé des premier et second degrés et Enseignement technique agricole**, dont l'ensemble représente **52,1 milliards d'euros**), **d'un programme « Vie de l'élève » (5,3 milliards d'euros)<sup>1</sup>** concourant à améliorer les conditions de travail des élèves et **d'un programme « Soutien aux politiques de l'éducation nationale et de recherche » (2,1 milliards d'euros).**

L'un des principaux objectifs de la mission est de **conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendus en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes** afin de favoriser leur réussite dans l'enseignement supérieur et le monde du travail. Ainsi, les objectifs de performance fixent, d'ici 2010, une cible de 65 % d'une classe d'âge pour l'obtention du baccalauréat (contre 62 % en 2005) et de 80 % pour l'insertion professionnelle de ceux qui ne poursuivent pas d'études supérieures à leur sortie du lycée (contre 51 % en 2005).

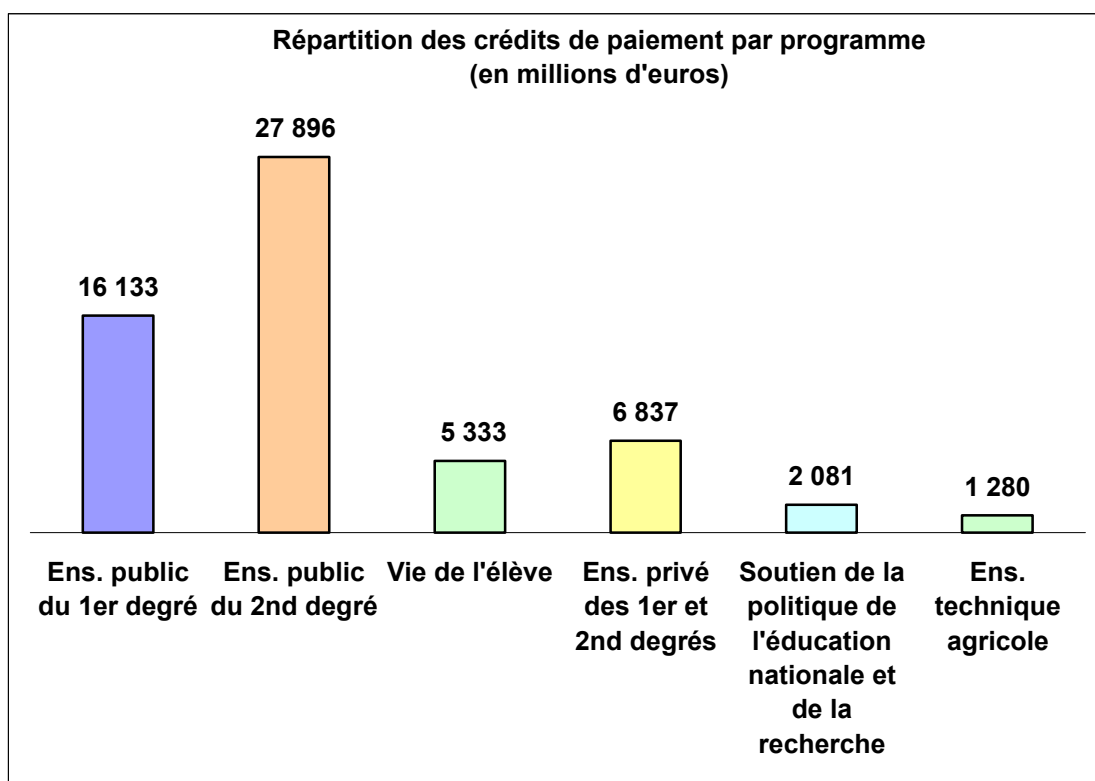
La réalisation de ces objectifs suppose d'abord que l'école définisse ses priorités : c'est chose faite avec le socle commun de connaissances et de compétences, base de la réformes des programmes de l'école, du collège et du lycée.

---

<sup>1</sup> 6 milliards d'euros à périmètre constant. Ce programme comprend notamment la rémunération des personnels TOS des établissements publics locaux d'enseignement

Elle suppose aussi que l'école porte une attention particulière aux publics les plus vulnérables et faisant face à des difficultés spécifiques. Pour promouvoir l'égalité des chances, l'objectif de performance est d'**accroître la réussite des élèves issus des catégories sociales les moins favorisées et des élèves à besoins éducatifs particuliers.**

Le Gouvernement veille également à ce que les **moyens considérables** qu'il consacre à l'enseignement scolaire soient **répartis de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire et employés le plus efficacement possible.** À cette fin, le principal objectif d'efficience consiste à améliorer la gestion du potentiel enseignant au bénéfice des élèves. Le projet de performance prévoit que le pourcentage d'heures d'enseignement non assurées passera de 6,7 % en 2005 à 5,6 % en 2007. La mise en place du remplacement des professeurs absents pour de courtes durées a ainsi permis d'assurer un million d'heures de cours, soit la moitié des absences prévisibles. Cet effort au profit des élèves sera poursuivi en 2007 et accru grâce à une **réforme de la gestion de certaines décharges ou réductions de service.**



## 2. Principales orientations pour 2007

### 1/ La promotion de l'égalité des chances

L'année 2007 sera tout d'abord celle de la mise en œuvre du **socle commun de connaissances et de compétences que chaque élève doit maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire**, définies par le décret n°206-830 du 11 juillet 2006.

Elle sera aussi caractérisée par la **relance de l'éducation prioritaire**, annoncée en février 2006 après une longue concertation avec les organisations syndicales et les parents d'élèves. Cette réforme prévoit un ciblage accru des moyens sur 249 collèges « Ambition réussite » et sur les écoles de leur secteur, une évaluation rigoureuse des résultats obtenus et une sortie progressive d'ici trois ans des établissements qui ne présenteraient plus les caractéristiques de l'éducation prioritaire. Elle permet ainsi de concentrer les moyens pour des actions éducatives à destination des élèves les plus en difficulté.

Dans la même logique, la promotion de l'égalité des chances se traduit également par la consolidation en 2007 de l'octroi de **100 000 bourses au mérite**, par la création de **200 dispositifs relais** destinés aux élèves les plus difficiles et par l'ouverture de **200 unités pédagogiques d'intégration (UPI)** supplémentaires pour la scolarisation d'élèves handicapés.

Le Gouvernement renforce l'accompagnement éducatif de proximité par le recrutement de 50 000 emplois vie scolaire (EVS) dans le cadre du plan de cohésion sociale et de la lutte contre le chômage. Présents dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, ces emplois contribuent à l'assistance des directeurs d'école et à l'accueil des élèves handicapés.

Outre la création de 200 UPI et de 200 dispositifs relais, qui susciteront la création de **500 postes**, la mise en œuvre de la **loi pour l'avenir de l'école** sera poursuivie par la **création de 300 emplois d'infirmières scolaires et de 50 assistantes sociales** afin d'améliorer le suivi de la santé des élèves et l'accompagnement des élèves en difficultés. **20 postes de médecins** seront également créés.

### 2/ La prise en compte de l'évolution des effectifs d'élèves

L'évolution des effectifs d'élèves rend possible globalement la **suppression de 1 800 postes d'enseignants** dans l'enseignement public et l'enseignement privé : des créations interviendront dans le 1<sup>er</sup> degré pour faire face à l'augmentation du nombre des élèves alors que la décroissance des effectifs dans le 2<sup>nd</sup> degré se traduira par le non-remplacement de départs en retraite. Le taux d'encadrement des élèves demeure inchangé.

### 3/ La mobilisation et la rationalisation du potentiel d'enseignement

En améliorant la performance du système éducatif, notamment par une meilleure utilisation du potentiel d'enseignement avec la réforme de la gestion

des décharges de service, le budget de l'éducation nationale participe à l'effort de maîtrise de nos finances publiques. Ainsi, alors que les décharges de service représentent l'équivalent de 28 000 équivalents temps plein (ETP) pour l'enseignement public et l'enseignement privé, une **rationalisation du dispositif des décharges** et une **meilleure gestion des sureffectifs d'enseignants dans certaines disciplines** doit permettre de **mobiliser environ 3 250 ETP pour le public et le privé au profit des élèves**, ce qui se traduit par un moindre besoin de recrutement.

À ces mesures, s'ajoute la **prise en compte de décisions prises ou de constats effectués dans le courant de l'année 2006**, qui justifie une correction dans le projet de loi de finances pour 2007. C'est le cas de l'abaissement du nombre de postes offerts aux concours d'enseignants en 2006, mesure résultant de l'existence d'enseignants en surnombre dans certaines disciplines et de la prolongation de l'activité des enseignants proches de la retraite : cela se traduit dans le PLF 2007 par **3 600 suppressions de postes de stagiaires**.

#### **4/ Des efforts de productivité pour les personnels non enseignants**

S'agissant des personnels autres qu'enseignants, la mise en œuvre de certaines propositions du rapport d'audit sur l'organisation des examens et concours et une rationalisation de l'organisation des services déconcentrés permettront de **ne pas remplacer 400 départs en retraite**.

**5/ L'enseignement technique agricole** participe, à son échelle, à cet effort de rationalisation puisque **135 ETPT** seront supprimés en 2007. Cette évolution des effectifs se fera sans altérer les performances de cet enseignement qui se caractérise par un lien fort avec le monde professionnel et un taux d'insertion des jeunes diplômés remarquable (85 % accèdent à un emploi stable dans les quatre ans).

**6/ Enfin**, conformément à la **loi du 13 août 2004** qui transfère aux régions et départements les missions d'accueil, de restauration, d'hébergement ainsi que d'entretien général et technique dans les lycées et collèges, le PLF 2007 tient compte du **transfert de 23 500 emplois de personnels techniques, ouvriers et de service** ayant opté au 31 juillet 2006 pour la fonction publique territoriale (sur un total de 90 000 agents titulaires TOS qui disposent d'un droit d'option jusqu'au 31 décembre 2007) : ce transfert représente un montant de 931 millions d'euros.

### **3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation**

Pour améliorer l'efficacité des politiques éducatives, un important effort de modernisation a été engagé sur la base d'une série d'audits de modernisation depuis octobre 2005.

### **Les audits de modernisation conduits en 2005-2006 :**

**L'organisation des examens de l'Éducation nationale<sup>2</sup>** : le rapport a été remis en décembre 2005 et préconise notamment d'optimiser la gestion et la maîtrise du coût des examens, de réduire l'impact des sessions sur l'emploi du temps et de réduire le nombre d'épreuves. Des actions ont été engagées pour améliorer le pilotage national et local et pour parvenir à un alignement sur les académies les plus performantes.

**Les décharges statutaires des enseignants du second degré<sup>3</sup>** : le rapport a été remis en avril 2006 et souligne que la pertinence de toutes les réductions de service n'est pas avérée et qu'à contrario, certaines décharges paraissent pleinement justifiées et devraient être mieux assises juridiquement. La réforme des décharges justifie et participe de l'effort d'optimisation du potentiel enseignant dans le PLF 2007. Sa mise en œuvre fera bien évidemment l'objet de concertations approfondies.

### **Les audits de modernisation en cours**

**La grille horaire des enseignements au collège et au lycée<sup>4</sup>** : l'audit a pour objet d'identifier les leviers permettant d'agir sur la grille horaire des collégiens et des lycéens qui est parmi les plus lourdes et les plus coûteuses de l'OCDE. Des propositions pour organiser différemment l'emploi du temps et, plus généralement, le déroulement de la scolarité du collégien et du lycéen sont attendues.

**Le pilotage du système éducatif dans les académies<sup>5</sup>** : l'audit doit permettre de mettre en évidence les facteurs susceptibles de contribuer à une gestion plus autonome et plus efficace des ressources humaines par les rectorats dans le cadre des objectifs qui leur sont assignés par une adéquation des objectifs académiques aux priorités nationales, d'une part, et aux réalités des territoires, d'autre part, et par une évaluation des moyens mobilisés à l'aune des résultats. Il devra proposer des éléments de réponse à la question de la mise en cohérence nationale d'un système éducatif fortement déconcentré.

**La carte de l'enseignement professionnel et les offres d'options dans les établissements professionnels<sup>6</sup>** : l'audit a pour objet d'analyser l'adéquation entre des formations très diversifiées et les débouchés professionnels. L'objectif est d'améliorer la lisibilité et l'efficacité de l'offre de formation, en regroupant des filières et en l'articulant mieux avec l'apprentissage.

---

<sup>2</sup> Lancement de l'audit le 13 octobre 2005

<sup>3</sup> Lancement de l'audit le 17 janvier 2006

<sup>4</sup> La grille horaire des enseignements au lycée (janvier 2006) ; la grille horaire des enseignements au collège (avril 2006)

<sup>5</sup> Le pilotage du système éducatif dans les académies à l'épreuve de la Lof (juin 2006)

<sup>6</sup> Carte de l'enseignement professionnel et offres d'options dans les établissements professionnels (avril 2006)

**Le réseau des établissements publics agricoles<sup>7</sup>** : l'audit a pour objet d'analyser l'adéquation de la formation initiale technique agricole aux missions qui lui sont assignées, et d'examiner les moyens humains, financiers et techniques employés. La mise en œuvre du rapport devrait permettre de rationaliser l'organisation administrative et pédagogique et d'améliorer l'orientation des élèves et le choix des enseignants

**Ministres concernés :**

- **Éducation nationale,  
Enseignement supérieur et  
Recherche**
  
- **Agriculture et Pêche**

---

<sup>7</sup> Analyse de l'adéquation formation-enseignants-élèves dans l'enseignement agricole (avril 2006)